

#### ❖ Projets connus

Le projet de parc éolien Des Vents de Nord Sarthe a été autorisé en avril 2016.

Le niveau de bruit résiduel pourra légèrement évoluer, dans les limites de la réglementation acoustique applicable.

#### ❖ Ambiance sonore

En considérant l'évolution des facteurs démographique et économique des communes concernées par le projet, on peut donc envisager une faible augmentation du niveau de bruit résiduel qui s'expliquerait par une légère hausse du trafic routier dans la zone et la mise en service des éoliennes du parc Des Vents de Nord Sarthe.

### 14.2 Evolution de l'environnement sonore avec la mise en place du projet

Dans le cadre de cette étude d'impact, le cadre fixé par le « scénario de référence » (voir paragraphe 8) a permis de déterminer les contraintes applicables au projet en termes d'émergences sonores au voisinage et/ou de niveau sonore limite conformément au Code de l'Environnement.

En considérant l'évolution des facteurs démographique et économique des communes concernées par le projet, on peut donc envisager une faible augmentation du niveau de bruit résiduel qui s'expliquerait par une légère hausse du trafic routier dans la zone.

L'étude d'impact, dont fait l'objet le présent document, a mis en évidence la nécessité de mettre en place un plan de fonctionnement optimisé pour respecter la réglementation acoustique.

Le projet fera également l'objet de mesures de contrôle après la construction du parc, afin de vérifier l'absence de gêne au voisinage.

Le risque d'impacts cumulés avec le parc éolien Vents de Nord Sarthe 1 situé à 1,4 km a également été vérifié. La prise en compte du parc éolien voisin et existant influence légèrement l'impact sonore du projet des Vents de Nord Sarthe 2 au voisinage. Un plan de bridage pour le parc des Vents de Nord Sarthe 2 davantage optimisé aux conditions d'impacts cumulés est proposé à titre indicatif en Annexe 5 pour satisfaire aux contraintes réglementaires quelles que soient les périodes et les conditions de vent.

Finalement, la prise en compte de l'ensemble des facteurs environnementaux a permis d'optimiser le fonctionnement du parc éolien tout en garantissant un impact sonore limité du projet sur le voisinage et, par conséquent, une modification raisonnée de l'environnement sonore du site.